



# AVIS DE PUBLICITE

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

### Secteur Dous Maynades

#### **Propriétaire**

Commune d'ONDRES  
2189 avenue du 11 Novembre 1918  
40440 ONDRES  
Téléphone : 05 59 45 30 06  
Site internet : [www.ondres.fr](http://www.ondres.fr)

#### **Objet :**

La Commune d'ONDRES met à disposition dans le cadre des conventions d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, un emplacement d'environ 600m<sup>2</sup> situé chemin de la Montagne à Ondres pour une durée de 5 ans maximum, pour y accueillir une activité de loisir « mini-golf ».

#### **Communication :**

Le cahier des charges de la consultation est disponible gratuitement sur le site internet de la commune d'Ondres ([www.ondres.fr](http://www.ondres.fr)).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Monsieur SICARD, Service Urbanisme & Foncier, par mail à l'adresse : [foncier@ondres.fr](mailto:foncier@ondres.fr)

Les offres devront être adressées à l'adresse suivante :

Madame le Maire 2189 avenue du 11 Novembre 1918 40440 ONDRES

**Date limite de remise des propositions** : le 12/11/2024 à 12h00 (date de réception en Mairie) soit par courrier postal soit remis au service Urbanisme & Foncier à la Mairie annexe.



## **APPEL A CANDIDATURES**

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC à titre précaire et révoicable secteur DOUS MAYNADES**

**ONDRES**

--

---

### **CAHIER DES CHARGES**

---

**Date limite de dépôt des dossiers : le 12/11/2024 à 12h00**

## SOMMAIRE

Article 1 – Objet de l'appel à candidatures

Article 2 – Conditions de l'appel à candidature

Article 3 – Présentation des candidatures

Article 4 – Critères de jugement des candidatures

Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

- Annexe :
- Plan secteur Dous MAYNADES – chemin de la Montagne

## **ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES**

Cet appel à candidature a pour objet l'occupation à titre précaire et révocable d'emplacements saisonniers pour un emplacement chemin de la Montagne d'un terrain de 600m<sup>2</sup> environ pour une période de 5 ans maximum, pour une activité de loisir de type mini-golf.

Les raccordements Electriques, AEP seront à la charge exclusive du demandeur. Une demande devra être faite auprès de la Mairie qui pourra refuser pour des motifs de sécurité publique et en raison des travaux sur le domaine public.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL A CANDIDATURES**

Le présent appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Commune d'ONDRES se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent cahier des charges.

La Commune se réserve le droit de ne pas attribuer le lot.

Le titulaire de l'emplacement aura l'obligation d'avoir des structures permettant une insertion dans l'environnement. Une précision devra être apportée dans le dossier de candidature. Les containers bruts ne seront pas acceptés.

La Commune appliquera une majoration de la redevance de 50%, avec un maximum de 1000€, en cas de non-respect par les attributaires, de l'obligation de réaliser un habillage de leurs structures.

En cas d'absence de candidature ou de candidature inadaptée, le ou les lots seront attribués librement.

## **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES**

Le cahier des charges est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le site internet de la Commune d'ONDRES ([www.ondres.fr](http://www.ondres.fr)).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

. Engagement signé du candidat à respecter la convention d'occupation du domaine public, à titre précaire et révocable,

. Dossier de présentation du candidat et de son expérience dans le domaine du commerce,

. Dossier administratif comprenant les éléments propres à chaque activité figurant dans la rubrique « CONDITIONS GENERALES » du projet de convention, annexé au présent cahier des charges,

. un dossier technique décrivant la structure à installer **qui sera obligatoirement démontable** (chalet et/ou cabanon bois ou type clin ou container aménagé et habillé) et précisant l'emplacement choisi. Pour les containers et structures préfabriquées, une copie du devis détaillé devra être jointe au dossier de candidature, précisant la nature de l'habillage.

. Présentation de l'activité, description de l'aspect esthétique et visuel de la structure (photos, vidéos...) et de la grille tarifaire des services et prestations vendus, le recyclage des déchets, etc...

#### **ARTICLE 4 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- . Pertinence du projet, adapté à l'image de la commune touristique et prise en compte de la complémentarité des commerces,
- . Services proposés et adaptation à la vie et l'animation du secteur,
- . Qualité des aménagements : sens esthétique (nature) et son agencement (aspect esthétique, visuel et sonore)
- . Adaptation à la démarche et à la politique éco-responsable de la Commune d'ONDRES : propositions et démarches favorisant la protection de la nature.
- . Expérience du candidat dans le domaine du commerce, du sport, etc...

#### **ARTICLE 5 – ESTIMATIONS REDEVANCES**

A titre indicatif, les redevances seront indiquées sur demande effectuée par mail

#### **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**COMMUNE d'ONDRES**  
**Service Urbanisme & Foncier**  
**APPEL A CANDIDATURES**  
**EMPLACEMENT DOUS MAYNADES Mini-golf**

Le pli devra être remis ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document à :

**COMMUNE d'ONDRES**  
**Service Urbanisme & Foncier**  
**Hôtel de Ville**  
**2189, av. du 11 novembre 1918**  
**40440 ONDRES**

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.





**EMPLACEMENT**



1:1 586



GEOMAP-IMAGIS